

KAIEROU an EMSAVER YAOUANK

LES CAHIERS DU JEUNE MILITANT

Niv. VI et N° VII. 15 janvier et 30 janvier 1960. Abonnement : 3 N.F. annuel.
Directeur : J.P DUVAL, 10 Contour St-Aubin, RENNES.
Secrétariat - Trésorerie : J.Y VEILLARD, 30 Bd de la Liberté RENNES.

- EN GUISE D'EDITORIAL -

L'équipe des "Kaierou an Emsaver Yaouank" présente, un peu tardivement elle s'en excuse, ses vœux pour l'année 1960 à ses lecteurs abonnés ou non, à tous ses amis et compatriotes. Elle souhaite vivement que la collaboration entre elle et ses lecteurs continue : ce ne sera votre journal que dans cette mesure. Elle aimerait par ce dialogue établi entre ses lecteurs, dégager comment la jeunesse bretonne voit actuellement le problème breton, ses solutions et les moyens à envisager pour atteindre une solution. Le mouvement doit agir mais il ne doit pas oublier d'exercer toujours sur cette action un contrôle collectif pour ensuite mieux agir, agir avec plus d'efficacité. Dans le dernier numéro d'"Ar Vro", P. Denis souhaite pour nos aînés que cet échange de vues se fasse et cette excellente revue s'y essaie avec bonheur.

D'autre part elle continuera de son mieux à vous apporter une documentation sur des problèmes aussi variés que possible. Nous mettons au point actuellement une fiche : "Objections à l'enseignement de la langue bretonne et réponses", si vous pouvez nous aider, envoyez-nous rapidement vos suggestions.

PARMI NOTRE COURRIER
QUELQUES SUGGESTIONS

"... Pour les écoles publiques, il existe une organisation "Conseil des parents d'élèves". Je pense qu'il y a parfois des réunions à l'échelle départementale. Ne serait-il pas possible que tous ces parents demandent l'enseignement de la langue bretonne... ainsi que l'enseignement de l'Histoire de Bretagne dans nos 5 départements; cela ne changerait peut-être pas grand-chose mais cela montrerait que ce n'est pas seulement une affaire de quelques intellectuels ou de ... Conseils Généraux .."

J.D.

A PRIX EGAL
A QUANTITE EGALE

ACHETEZ DES PRODUITS BRETONS

.....
Une lectrice nous écrit avec beaucoup d'humour :

"Jà me permets de vous suggérer un article très terre à terre : il faut que les jeunes gens et surtout les jeunes filles achètent des produits bretons ; exemple, à la maison, mon frère et moi, depuis longtemps avons exigé de maman qu'elle achète du "Cobrasel" (sel de Guérande), des conserves du pays... Au début cela rouspétait ! Si 500 jeunes disent la même chose à leur mère... Cela peut empêcher une industrie de faire faillite, car il ne suffit pas de dire : Il faut des usines nouvelles, gardons au moins et rendons prospères celles que nous avons déjà ! Ne serait-il pas possible de faire une liste par catégorie... à titre indicatif... toute formule de publicité étant exclue... Il ne faut pas oublier que l'économie nationale repose presque entièrement entre les mains des femmes..."
S...

(Dans les autres pays celtiques, ce procédé a été et est couramment employé).

GLANES ICI ET LA ..

Le XXème siècle ouvrira l'ère des fédérations ou bien l'humanité recommencera un purgatoire de 1.000 ans (Proud'hon).

Pour réaliser la fédération européenne, il faudra bousculer les gouvernements
(P.H. Spaak)

La vocation de l'Europe est d'unir ses peuples selon leur vrai génie, qui est celui de la diversité, et dans les conditions du XXème siècle, qui sont celles de la communauté, afin d'ouvrir au monde la voie qu'il cherche, la voie des libertés organisées. (Denis de Rougemont).

Le vrai problème, c'est de créer l'organisation super-nationale de l'Europe. Mais nous ajoutons que rien n'a été fait tant que le dogme de la sacro-sainte souveraineté nationale n'aura pas été renversé et tant que les peuples n'auront pas bousculé leurs gouvernements". (Dr. Brugmans).

Ainsi se vérifiera la très antique maxime, on dirait presque la prophétie, de l'illustre patron de la Hongrie, le roi St-Etienne : Un état où ne règne qu'une seule langue, une seule coutume est faible et fragile.

Pau : Le Français tel qu'on le parle.

Voeu du Conseil Général pour un statut de l'enseignement du basque, du béarnais et du gascon (Paris-Match n° 560).

Dans le journal "Le Monde" du 16 déc. 1959, un titre nous dit : "Une simple loi permettrait de reviser les institutions de la Communauté" mais quand il s'agit de l'Une et Indivisible...

"Pour gouverner j'ai du oublier tout ce que j'avais appris dans la vie politique française" (M. Sekou Touré).

" Mais la Fédération du Mali n'est-elle pas appelée à devenir un Etat unitaire? (C'est M. Leopold Senghor qui répond):

Je ne le pense pas. En effet les grands Etats modernes, Etats-Unis, Union Soviétique, Canada, Inde, ont une structure fédérale. Il s'agit d'épanouir des collectivités en assurant les libertés locales. C'est la force des patries qui fera la force de la nation. (de l'Etat).

"Nous allons plus loin, puisque la réforme administrative instituée au Sénégal et au Soudan prévoit l'organisation des Républiques fédérées en "régions", possédant chacune une assemblée régionale dotée de pouvoirs limités mais efficaces. **UNE DES FAIBLESSES DE LA FRANCE EST PEUT-ETRE SON CENTRALISME EXCESSIF QUI ETOUFFE LA VIE REGIONALE.**

(Le Monde 16/12/1959).

LE " BON VENT" SOUFFLE-T-IL ?

"C'est un véritable réquisitoire contre "l'hypertrophie de la région parisienne" que M. Edouard Bonnefous (Gauche dém.) a prononcé mardi au Sénat en développant sa question orale sur l'expansion régionale et la décentralisation.

"Tout le monde veut ranimer les économies régionales, a dit l'ancien ministre, mais les pouvoirs répugnent à prendre les mesures draconiennes qui s'imposent. Paris croît d'année en année : un million d'habitants de plus en dix ans, alors qu'en moins de temps New-York a perdu cent mille habitants et Londres cent vingt mille. Et les nouveaux programmes ne feront qu'aggraver la situation".

L'orateur préconise notamment la déconcentration du secteur tertiaire, celui des petites et moyennes entreprises, ce qui aurait pour résultat de développer les économies régionales. Il dénonce ensuite le transfert à Paris du gaz de Lacq, comme "la pire sottise qu'on ait faite, depuis cinquante ans".

Puis M. Pisani (Gauche dém.) dénonce certaines confusions courantes quand on parle de décentralisation. "Paris est la France entière, déclare-t-il ; il faut d'abord définir la fonction d'une capitale. Doit-elle nécessairement comporter une concentration industrielle ?" Ce n'est pas en transférant une usine parisienne dans une commune de 3.000 habitants que l'on aménagera le territoire, c'est en donnant à nos principales villes de province une force d'attraction suffisante.

Répondant aux orateurs, M. Sudreau expose la "doctrine" gouvernementale (sic) "Notre premier principe, dit-il c'est qu'il faut avoir une vue d'ensemble et rampe avec le libéralisme du dix-neuvième siècle ; nous devons rajuster nos structures, mettre en ordre l'économie du pays et même sa géographie.

"Un comité interministériel permanent rassemblera les quelques dix ministères

intéressés au problème. Un seul service sera responsable de l'espace français : ce sera la Direction générale de l'aménagement du territoire, dont l'urbanisme et la construction seront inséparables.

(L. Sudreau est-il magicien pour faire de la "décentralisation" en centralisant à Paris évidemment ? (Le Monde 17/12/59).

ON NOUS PRIE D'INSERER : UN APPEL DE L'ASSOCIATION DES MALADES BRETONS.

Bibliothèque : "Ar Stivell" (la source). Service : Revues et Journaux.

Scoutisme : "Groupe St-Hervé".

Notre Association se compose de Malades Bretons en Sana ou isolés chez eux, qui aiment la Bretagne. Aussi nous voulons profiter de notre maladie pour "Mieux Connaître notre pays et le faire Connaître et Aimer à nos compatriotes". - Pour cela nous avons : - Une bibliothèque Bretonne par Correspondance : "Ar Stivell" (la source). Elle compte actuellement près de deux cents volumes en français et en breton, elle est aussi ouverte aux bien portants qui paient un abonnement annuel de cinq cents francs. - Un service-prêt gratuit de Revues et de Journaux environ une vingtaine, surtout sur la Bretagne, mais aussi sur le Scoutisme, l'aborniculture, l'Apiculture, l'étude de la nature. Et nous pouvons offrir des livres d'étude de Breton et de Gallois à ceux qui désirent apprendre ou approfondir ces langues Celtiques. Bientôt nous espérons y ajouter un Service de prêt de disques Bretons : étude de la langue, chants, danses, binious. - Notre Association a été fondée il y a sept ans et elle est animée par une Equipe de Guides et de Routiers Malades : "la St-Hervé". Comme dans toutes les autres unités par correspondance des Cahiers dits "roulantes" font le lien entre nous. Dans ces cahiers chacun donne de ses nouvelles et nous y traitons de sujets très divers : Scoutisme, religion, Bretagne lecture, etc... Ces différents services sont gratuits pour les malades à qui nous demandons seulement de rembourser les frais d'expédition des livres et des revues que nous leur avons envoyés quand ils le peuvent. Les bien portants, eux aussi, nous ayant demandé de faire partie de la bibliothèque et du service des revues, nous leur demandons un abonnement annuel de cinq cents francs. - Par ailleurs nous sommes en relation avec les autres Mouvements de jeunesse Bretonne : "Bleur-Brig" "Al Liamm", B.A.S. "la J.E.B. et les Scouts Bleimor". En cours d'année, nous organisons des Expositions-Ventes de livres, revues, cartes et photos de Bretagne au profit de la Bibliothèque. Durant l'hiver, quelques-uns d'entre nous peuvent parfois avec le concours du Cercle Celtique : "Dalc'hmat" de Savigny-sur-Orge aller apporter un peu de notre joie bretonne à nos compatriotes en sana, en leur donnant une séance de chants, danses et de binious. - L'Association souhaite qu'on la fasse connaître à ceux qu'elle pourrait intéresser et aider à franchir le dur cap de la maladie. Elle serait reconnaissante à quiconque lui offrirait des livres ou des revues bretonnes. Au nom de tous, merci.

Guy CREAC'H, 33, rue A. Daudat. Champrosay-Draveil, S.et O. - CCP I642118.PARIS

TIRAGE 200 EXEMPLAIRES.

Ronéotypé chez Hervé LE MEE
32, rue du Père Bourdon, RENNES.

" Brest.

Brisons dans l'oeuf un certain réveil auto-
nomiste.

Nous avons encore souvenance du travail néfaste fait pendant l'occupation par une poignée d'autonomistes bretons. Ils aidèrent l'occupant, dénonçaient les résistants, étaient les fidèles scutiens de Pétain.

A la libération, quelques uns de ces collaborateurs furent condamnés, mais trop rapidement réhabilités. Ces mêmes hommes semblent reprendre leurs anciennes menées autonomistes et à la faveur de fêtes folkloriques, veulent jeter le trouble dans le pays.

Nous en avons eu la preuve à Brest aux fêtes des cornemuses des 1er et 2 Août.

Le samedi soir à la salle Cerdan, devant des milliers d'auditeurs, les dirigeants firent entonner leur chant séparatiste de "Bro Goz ma Zadou" en faisant lever l'assistance sur les mots : "An oll war zao" (tout le monde debout).

Le Préfet du Finistère, le Préfet Maritime de Brest, tous deux originaires du Midi, ignorant tout des menées autonomistes pendant la dernière guerre, se laissèrent entraîner par les accents du folklore breton.

Seuls, le sous-préfet de Brest et Madame, des rédacteurs locaux de nos quotidiens régionaux, placés au premier rang, refusèrent de se lever pour écouter un chant qui n'est pas national.

Cette manifestation se passait dans un salon et n'eut aucun retentissement à l'extérieur. Mais le lendemain, dimanche, le délit fut beaucoup plus caractérisé.

Dans la soirée, après le défilé des musiciens dans les rues Jean-Jaurès et de Siam, on eût la surprise d'entendre à nouveau le "Bro Goz ma Zadou" entonné en plein air sur le square Mgr. Roull où devait se faire la dislocation.

Mais au lieu de se disperser l'on vit nos séparatistes se ranger derrière des pancartes subrepticement sorties des cars, remonter la rue de Siam en scandant sur l'air des lampions, "le Breton à l'Ecole".

Les quelques policiers présents, surpris par cette nouvelle manifestation bien préparée à l'avance, parlementèrent avec les dirigeants en leur disant, avec beaucoup de bon sens (sic) : "Ce n'est pas bien ce que vous faites là. Rien de tout cela n'était prévu au programme de la fête. Nos braves gardiens de l'ordre se firent rebrouer vertement par quelques excités qui leur répliquèrent avec inconscience : "Vous n'êtes que quelques unités, nous sommes des milliers et si vous résistez nous vous passerons sur le dos" (sic).

Cela juge de la fièvre brusquement emparée de nos cornemuseux qui, encadrés d'autonomistes notoires, des curés en soutanes, se dirigèrent en masse vers la sous-préfecture.

Mais le sous-préfet refusa de recevoir toute délégation avant que les cris aient cessé et que les banderolles aient disparu. Cette attitude courageuse désarma les manifestants qui se tinrent cois pendant que cinq délégués exposaient leurs doléances à la sous-préfecture.

Si le préfet du Finistère qui a tous les moyens à sa disposition, ne prend pas de mesures nécessaires pour empêcher le retour de telles menées fascistes, les véritables républicains se chargeront eux-mêmes d'étouffer dans l'oeuf ce réveil autonomiste et anti-national.

(Le Breton Socialiste N° 1266. Septembre 1959)

DEMISSIONS ET BINIOUS.

Il n'est pas trop tard pour épiloguer sur la série de démissions en cascade par lesquelles M. Le Louz, Commissaire général du Comité des

Fêtes, mit un point final, non prévu au programme, aux fêtes du Léon et du Trégor 1959.

Que M. Le Louz démissionne de ses fonctions au Comité des Fêtes ainsi qu'au Bagad de Koat-Serc'ho, cela est affaire entre lui et les organisations précitées.

Que M. Le Louz se soit vu refuser le droit de lire une motion, bien anodine d'ailleurs sur la langue bretonne, au balcon de l'Hôtel de Ville, est affaire entre lui et le Maire de Morlaix.

Signalons simplement à M. Le Louz que l'enseignement du Breton à l'école fut établi à la suite d'une démarche de notre ami Tanguy-Prigent, au nom de la commission parlementaire du CELIB, dont il était président, auprès du ministre de l'Education Nationale de l'époque, M. Billières. Et, comme par hasard, M. Le Louz est un de ceux qui, aux élections législatives, firent campagne contre Tanguy-Prigent, et en faveur de notre toubib-paysan local.

Que ledit toubib-paysan prépare une proposition de loi en vue du rétablissement de l'enseignement du Breton, comme on le comprend, le cher homme !

Aux temps abhorés des gouvernements faibles de la IV^e République, une démarche de parlementaire suffisait pour faire adopter une mesure judicieuse en soi, mais ne présentant pas un caractère d'importance nationale.

Le nouveau "système" a mis bon ordre à tout cela. Le gouvernement fort - ou prétendu tel - qui nous régent, se fiche pas mal de l'opinion du peuple et encore plus de ses représentants.

Ceux-ci, pour représenter quelque chose, et pour se donner l'illusion de gagner les larges gratifications que leur octroie généreusement le régime, exercent leur activité dans l'espace très restreint qui est désormais le leur.

On proposera des "lois" sur la réglementation de la fabrication des supports-chaussettes ou sur l'enseignement du Breton. Autrefois, un décret

ministériel y suffisait.

Mais maintenant, il faut bien occuper nos députés, désormais inutiles. Et que notre toubib-paysan se voit obligé de présenter une proposition de loi pour obtenir le rétablissement d'une mesure due à une simple intervention de son prédécesseur montre la distance qui existe entre la fonction parlementaire d'autrefois et celle, "nouveau style" des fantoches d'aujourd'hui ...

Mais l'opinion publique est en droit de peser les motifs qui ont amené M. Le Louz à se démettre de son mandat de conseiller municipal.

Que M. Le Louz invoque un "désaccord avec les services municipaux" est quelque peu surprenant.

Un élu municipal doit faire prévaloir son point de vue sur les services. Il est l'administrateur de la cité : les services municipaux sont les exécutants.

Qu'un élu abandonne son mandat au bout de quelques mois devant la résistance opposée à son action par certains services ne donne pas une haute idée de sa persévérance et de sa volonté d'aboutir.

D'autant plus que cet élu faisait partie d'une municipalité "homogène", donc - par définition - unie dans l'action.

D'autant plus qu'il est proprement impensable que ce conseiller n'ait pas été soutenu par le Maire de Morlaix, qui l'avait choisi pour figurer sur sa liste aux dernières élections municipales.

Car si M. Le Louz avait été "lâché" par le Maire de Morlaix - qui n'en est d'ailleurs pas à un lâchage près - c'est que notre toubib-paysan aurait eu des doutes sur l'opportunité d'une telle collaboration...

Ce qui, par voie de conséquences jetterait quelque discrédit sur l'équipe unie sous la bannière de l'indépendance paysanne...

A vous, électeurs, de tirer les conclusions.
(idem N° I266)

JOB RU.

PENSÉE FEDERALISTE.

Nous espérons présenter à plusieurs reprises, sous cette rubrique, des textes, parmi les plus remarquables portant sur le fédéralisme. Aujourd'hui c'est le penseur et écrivain Pierre-Joseph Proud'hon (1809-1865).

"Du Principe Fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution".

Proud'hon donne d'abord cette définition :

FEDERATION du latin "foedus", i.e pacte, contrat, traité, convention, alliance, etc ... est une convention par laquelle un ou plusieurs chefs de famille, une ou plusieurs communes, un ou plusieurs groupes de communes ou d'états, s'obligent réciproquement et également les uns les autres pour un ou plusieurs objets particuliers, dont la charge incombe spécialement alors et exclusivement aux délégués de la fédération".

(Proud'hon cite ici l'exemple de la confédération suisse : 19 cantons + 6 demis cantons, donc 25 constitutions particulières + 1 constitution fédérale).

Proud'hon poursuit : "En résumé, le système fédératif est l'opposé de la hiérarchie ou centralisation administrative et gouvernementale par laquelle se distinguent, ex-aequo, les démocraties impériales, les monarchies constitutionnelles et les républiques unitaires.. Dans la fédération, les attributs de l'autorité centrale se spécialisent et se restreignent, diminuent de nombre, d'immédiateté, et si j'ose dire d'intensité, à mesure que la Confédération se développe par l'accession de nouveaux états.

"Dans les gouvernements centralisés au contraire, les attributions du pouvoir suprême se multiplient, s'étendent et s'immédiatisent, attirent

dans la compétence du prince les affaires des provinces, communes, corporations et particuliers, en raison directe de la superficie territoriale et au chiffre de la population. De là cet écrasement sous lequel disparaît toute liberté, non seulement communale et provinciale, mais même individuelle et nationale".

CONSTITUTION PROGRESSIVE . Ch.VII)

Pour Proudhon "le problème politique ramené à son essentiel consiste à trouver l'équilibre entre deux éléments contraires l'Autorité et la Liberté". Cet équilibre sera apporté par le contrat de Fédération dont Proudhon analyse maintenant la teneur.

Tous les articles d'une constitution peuvent se ramener à un seul, celui qui concerne le rôle et la compétence de ce grand fonctionnaire qu'est l'Etat.

"... le rôle de l'état ou gouvernement est par excellence un rôle de législation, d'institution, de création, d'inauguration, d'installation ; c'est le moins possible un rôle d'exécution.

Toute la science constitutionnelle est là : je la résumé en 3 propositions :

1° Former des groupes médiocres, respectivement souverains, et les unir par un pacte de fédération.

2° Organiser en chaque état fédéré le gouvernement d'après la loi de séparation des organes; -je veux dire : séparer dans le pouvoir tout ce qui peut être séparé, définir tout ce qui peut être défini.; ne rien laisser dans l'indivision; entourer l'administration de toutes les conditions de publicité et de contrôle.

3° Au lieu d'absorber les Etats fédérés ou autorités provinciales et municipales dans une autorité centrale, réduire les attributions de celle-ci à un simple rôle d'initiative générale, de garantie mutuelle et de surveillance, dont les décrets ne reçoivent leur exécution que sur le visa des gouvernements confédérés.

LA POLITIQUE DE FEDERATION EST PAR EXCELLENCE LA POLITIQUE DE PROGRES.

CHAPITRE IX - RETARD DES FEDERATIONS : Causes de leur gouvernement.

Pour Proudhon, ce retard est dû à la nécessité de la formation des nations qui les a conduit à un état unitaire et à une politique anexionniste et souligne que la Révolution française si elle a aidé à la formation ou au perfectionnement de la Fédération (Confédération Germanique, Confédération Helvétique) n'a jamais été capable de mettre le principe en application chez elle.

CHAPITRE X - Idéalisme politique : Efficacité de la Garantie Fédérale.

Le système fédéral a l'avantage de garder un état de plusieurs maux : Le despotisme centralisateur v.g car "l'autorité centrale, initiatrice plutôt qu'exécutoire, ne possède qu'une part assez restreinte de l'administration publique, celle qui concerne les services fédéraux.

En résumé, l'idée de Fédération est certainement la plus haute à laquelle se soit élevé jusqu'à nos jours le génie politique.

2ème Partie : POLITIQUE UNITAIRE

Proudhon revient sur l'histoire de la Révolution française et sur les événements contemporains (coup d'état du 2 décembre et surtout la guerre d'Italie) de cette analyse moins intéressante, retenons seulement

"qui dit liberté dit fédération, ou ne dit rien,
qui dit république, dit Fédération, ou ne dit rien,
qui dit socialisme, dit Fédération, ou ne dit encore rien.

Dans cette analyse, Proudhon estime qu'il fallait non pas faire "l'Unité Italienne" mais la

Fédération italienne. A propos de cette analyse, notons que Proud'hon sait faire la distinction : "La nationalité n'est pas la même chose que l'UNITE: l'une ne suppose pas nécessairement l'autre et souligne le mépris chez les états unitaires des langues minoritaires et des nationalités.

3eme Partie : LA PRESSE UNITAIRE

C'est une partie polémique où Proud'hon répond à ses adversaires : "la presse unitaire" presse bornée dont nous savons encore mieux maintenant l'étouffement qu'elle impose aux idées jugées par elles "révolutionnaires" et "inconvenantes".

"Immoralité et servitude, voilà, quant à moi, ce que je découvre au fond de cette politique d'unité qui est celle... des Jacobins.."

CONCLUSIONS

"Le peuple français se démoralise, faute d'une idée :... il n'a conservé que l'orgueil d'une initiative dont le principe et le but lui échappent.

Une idée... reste inexplorée : La Fédération.

Jusqu'à présent le Fédéralisme n'avait éveillé dans les esprits que des idées de désagrégation : il était réservé à notre époque de le concevoir comme système politique.

a) Les groupes qui composent la Confédération ce qu'on nomme ailleurs l'Etat, sont eux-mêmes des Etats, se gouvernant, se jugeant et s'administrant en toute souveraineté selon leurs lois propres;

b) La Confédération a pour but de les rallier dans un pacte de garantie mutuelle;

c) Dans chacun des Etats confédérés, le gouvernement est organisé selon le principe de la séparation des pouvoirs ; l'égalité devant la loi et le suffrage universel en forment la base.

La Nation Française est parfaitement disposée pour cette réforme... La TRADITION n'y est pas contraire : ôtez de l'ancienne monarchie la distinction des castes et des droits féodaux ; la France avec ses Etats de provinces, ses droits coutumiers... n'est plus qu'une vaste confédération, le roi de France un président fédéral. C'est la lutte révolutionnaire qui nous a donné la centralisation... C'est aux provinces à faire les premières entendre leurs voix. Paris, de capitale devenant ville fédérale, n'a rien à perdre dans cette transformation ... L'absorption qu'il exerce sur la province le congestionne : moins chargé, moins apoplectique, Paris serait plus libre, gagnerait et rendrait davantage...

Quel que soit le pouvoir chargé des destinées de la France, j'ose le dire, il n'y a plus pour lui d'autre politique à suivre, pas d'autre voie de salut, pas d'autre idée.

(Paris 1863. Dentu, librairie editeur)

Ronéotypé chez H. LE MEE
32, rue du Père Bourdon, RENNES

TIRAGE 150 EXEMPLAIRES.

Faint, illegible text or markings covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.